

République Française

Ville de Clichy-la-Garenne

Séance du conseil municipal du 17 mai 2019

Suite de la séance du conseil municipal du 13 mai 2019

Ordre du jour

XI. URBANISME

11.4. Incorporation de la parcelle cadastrée section Z numéro 227 sise impasse Barbier dans le domaine communal

XII. RELATIONS INTERNATIONALES

12.1. Organisation du déplacement d'une délégation clicheoise à Heidenheim, dans le cadre des célébrations du jumelage du 9 au 12 mai - Régularisation

XIII. PREVENTION

13.1. Subvention exceptionnelle accordée à UNICEF France dans le cadre sa participation à « la nuit de l'eau » - édition 2019

XIV. ÉVENEMENTIEL

14.1. Convention de prêt de matériel et octroi d'une subvention pour le bal des pompiers 2019

XV. ADMINISTRATION GENERALE

15.1. Adhésion à la centrale d'achats SIFUREP

15.2. Commission municipale de voirie – Désignation de deux représentants du Conseil municipal

15.3. Communication des actes pris par délégation de pouvoir du conseil municipal au Maire en vertu des délibérations n° 18.2 du 1^{er} octobre 2018 et n° 11.1 du 18 février 2019

Clichy, le 13 mai 2019



Rémi MUZEAU

Maire de Clichy-la-Garenne
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU VENDREDI 17 MAI 2019
Convocation du lundi 13 mai 2019

—o—
Article L2121-17 du CGCT

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Luc MERCIER, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Adjoints au maire ;
Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Noureddine BENYAHIA, Mme Viviane DIEGO, MM. Sébastien KOPEC, Julien BOUCHET (à partir de 9h10), Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Isabelle MINE RODRIGUES, M. Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

M. Sébastien RENAULT par Mme Evelyne LAUER
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
M. Patrice PINARD par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE,
M. Benoît de la RONCIÈRE par M. Luc MERCIER,
M. François MORVAN par Mme Mireille REA,
Mme Colette MICHEL par Mme Marie-Jeanne COLOMBO
Mme Sandra HUMBLLOT par Mme Agnès DELACROIX,
M. Merdja DJEDJDEL par M. Rémi MUZEAU,

Étaient absents :

Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mmes Véronique CABASSET, Josette de MARVAL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mme Amel SAIDI, M. Julien BOUCHET (jusqu'à 9h10), Mmes Alice LE MOAL, Helena DUMAIN DE SOUSA, MM. Jean-Pierre AUFFRET, Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, M. Serge BERNARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 21 MAI 2019

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 17 mai 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190517-DSGLC19_06044-
DE
Date de télétransmission : 21/05/2019
Date de réception préfecture : 21/05/2019

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 17 mai 2019

Délibération n° 2019/S03/11.4

Objet : Incorporation de la parcelle cadastrée section Z numéro 227 sise impasse Barbier dans le domaine communal

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L.1123-1 à L.1123-3 relatifs aux biens sans maître ;

Vu l'arrêté du Maire en date du 24 juillet 2018 constatant que la parcelle cadastrée section Z numéro 227 sise 9001 impasse Barbier à Clichy n'a pas de propriétaire connu et que les contributions foncières relatives à ladite parcelle n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans ;

Considérant que la parcelle cadastrée section Z numéro 227 est la propriété de la société ERFI SARL ET COMPAGNIE, cette société étant arrivée à son terme depuis le 1^{er} février 1993 ;

Considérant qu'aucun acte n'a été publié au Service de la Publicité Foncière depuis le 28 décembre 1979 pour constater le transfert du patrimoine de la société ERFI SARL ET COMPAGNIE à ses associés à l'occasion de sa dissolution ;

Considérant que les mesures de publicité de l'arrêté du Maire du 24 juillet 2018 ont été accomplies, conformément aux dispositions de l'article L.1123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques :

- Publication dans le journal Le Parisien (édition Hauts-de-Seine) du 30 juillet 2018,
- Affichage en Mairie du 27 juillet 2018 au 27 janvier 2019,
- Notification aux derniers domiciles connus du dernier propriétaire connu le 27 juillet 2018 (courriers revenus avec la mention « destinataire inconnu à cette adresse ») ;

Considérant qu'aucun propriétaire de la parcelle cadastrée section Z numéro 227 sise impasse Barbier ne s'est fait connaître dans un délai de 6 mois à compter de l'accomplissement de la dernière de ces mesures de publicité ;

Vu l'avis de la Commission Communale des Impôts Directs réunie le 19 avril 2019 ;

Entendu l'exposé de Monsieur Louis-Alexandre ALCIATOR, Adjoint au maire,

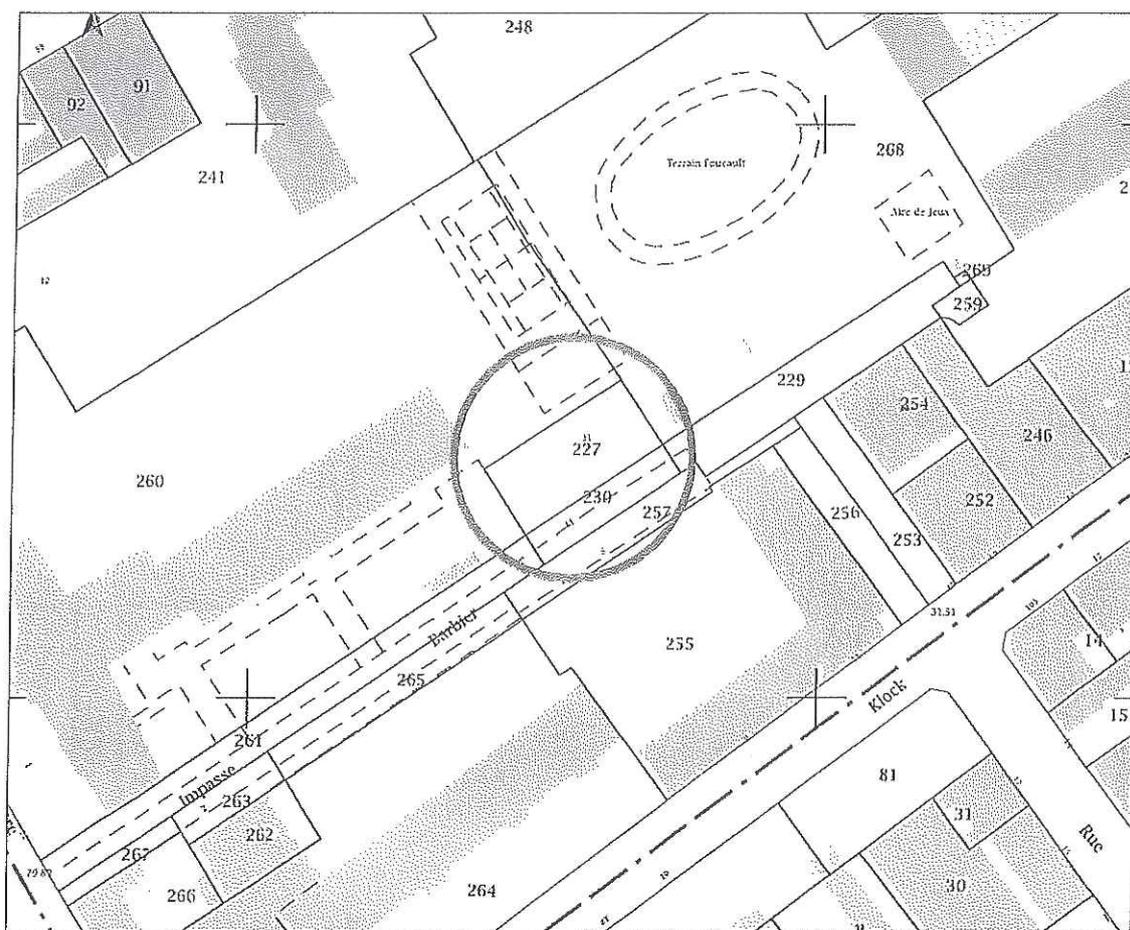
Après en avoir délibéré :

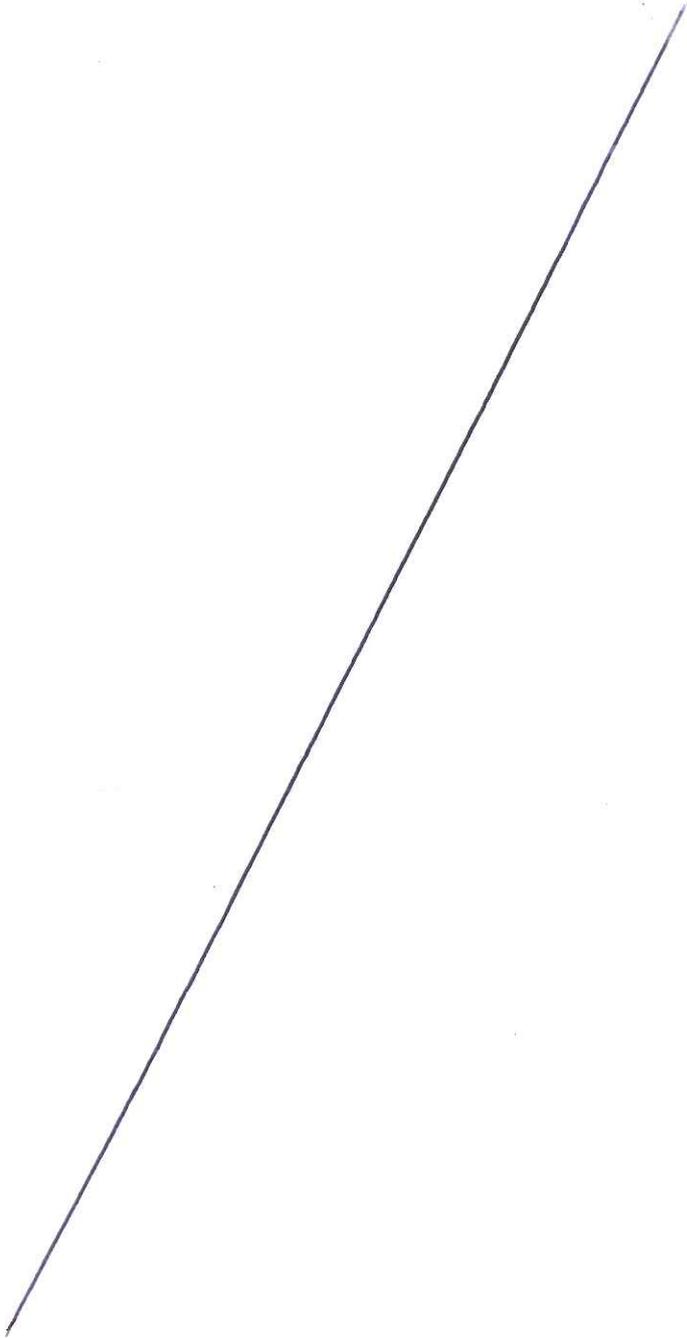
ARTICLE 1 - DIT que la parcelle cadastrée section Z numéro 227 sise impasse Barbier à Clichy est présumée sans maître, conformément aux dispositions de l'article L.1123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

ARTICLE 2 - DÉCIDE d'incorporer la parcelle cadastrée Z numéro 227 sise impasse Barbier dans le domaine communal.

ARTICLE 3 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique constatant le transfert de propriété du terrain, et tous documents y afférents.

Adopté à l'unanimité





Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190517-DSGLC19_06044-
DE
Date de télétransmission : 21/05/2019
Date de réception préfecture : 21/05/2019

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU VENDREDI 17 MAI 2019
Convocation du lundi 13 mai 2019

—o—
Article L2121-17 du CGCT

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Luc MERCIER, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Adjoint au maire ;
Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Noureddine BENYAHIA, Mme Viviane DIEGO, MM. Sébastien KOPEC, Julien BOUCHET (à partir de 9h10), Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Isabelle MINE RODRIGUES, M. Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

M. Sébastien RENAULT par Mme Evelyne LAUER
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
M. Patrice PINARD par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE,
M. Benoît de la RONCIÈRE par M. Luc MERCIER,
M. François MORVAN par Mme Mireille REA,
Mme Colette MICHEL par Mme Marie-Jeanne COLOMBO
Mme Sandra HUMBLOT par Mme Agnès DELACROIX,
M. Merdja DJEDJDEL par M. Rémi MUZEAU,

Étaient absents :

Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mmes Véronique CABASSET, Josette de MARVAL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mme Amel SAIDI, M. Julien BOUCHET (jusqu'à 9h10), Mmes Alice LE MOAL, Helena DUMAIN DE SOUSA, MM. Jean-Pierre AUFFRET, Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, M. Serge BERNARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 21 MAI 2019

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 17 mai 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE

Séance du conseil municipal du 17 mai 2019

Délibération n° 2019/S03/12.1

Objet : Organisation du déplacement d'une délégation clicheoise à Heidenheim, dans le cadre des célébrations du jumelage du 9 au 12 mai 2019 – Régularisation

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales ;

Vu la délibération n° 5.4 du conseil municipal du 10 février 2004 relative au remboursement de frais de mission des élus ;

Considérant l'invitation de la ville jumelle allemande de Heidenheim an der Brenz dans le cadre des célébrations de jumelage organisées du 9 au 12 mai 2019 ;

Considérant que la délégation représentant la ville de Clichy est composée de treize personnes dont quatre élus du conseil municipal et neuf membres de la société civile ;

Considérant qu'il convient d'établir un mandat spécial nominatif autorisant les membres du conseil municipal à représenter la Ville dans le cadre du présent déplacement ;

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane Cochepain, Premier Adjoint au maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer un mandat spécial autorisant Madame Evelyne Lauer et Monsieur Luc Mercier, adjoints au Maire, Madame Sylvie Jan et Monsieur Julien Bouchet, conseillers municipaux délégués, à se déplacer à Heidenheim afin de représenter la Municipalité.

ARTICLE 2 - AUTORISE la prise en charge du déplacement (en train) de la délégation clicheoise composée d'élus, d'un agent de la ville et d'élèves violonistes du Conservatoire Léo Delibes pour participer aux célébrations de jumelage organisées par la ville jumelle allemande de Heidenheim du 9 au 12 mai 2019.

ARTICLE 3 - DIT que les frais de mission afférents à cette mission seront payés par mandat administratif ou seront remboursés sur présentation des justificatifs sur la base forfaitaire fixée par l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévus à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006.

ARTICLE 4 - DIT QUE la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice 2019.

Adopté à l'unanimité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU VENDREDI 17 MAI 2019
Convocation du lundi 13 mai 2019

—o—
Article L2121-17 du CGCT

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Luc MERCIER, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Adjoints au maire ;
Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Noureddine BENYAHIA, Mme Viviane DIEGO, MM. Sébastien KOPEC, Julien BOUCHET (à partir de 9h10), Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Isabelle MINE RODRIGUES, M. Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

M. Sébastien RENAULT par Mme Evelyne LAUER
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
M. Patrice PINARD par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE,
M. Benoît de la RONCIÈRE par M. Luc MERCIER,
M. François MORVAN par Mme Mireille REA,
Mme Colette MICHEL par Mme Marie-Jeanne COLOMBO
Mme Sandra HUMBLOT par Mme Agnès DELACROIX,
M. Merdja DJEDJDEL par M. Rémi MUZEAU,

Étaient absents :

Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mmes Véronique CABASSET, Josette de MARVAL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mme Amel SAIDI, M. Julien BOUCHET (jusqu'à 9h10), Mmes Alice LE MOAL, Helena DUMAIN DE SOUSA, MM. Jean-Pierre AUFFRET, Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Réda BELHOUCAT, Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, M. Serge BERNARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 21 MAI 2019

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 17 mai 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190517-DSGLC19_06046-
DE
Date de télétransmission : 21/05/2019
Date de réception préfecture : 21/05/2019

Délibération n° 2019/S03/13.1

Objet : Subvention exceptionnelle accordée à UNICEF France dans le cadre de sa participation à « la nuit de l'eau » - Edition 2019

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°5.2 du 26 novembre 2018 relative à l'adhésion à UNICEF France et approbation d'objectifs « Ville amie des enfants » ;

Considérant que l'association UNICEF France a été reconnue d'intérêt général ;

Considérant que l'association UNICEF France soutient les droits fondamentaux de l'enfant et œuvre pour la santé, l'éducation et le bien-être des enfants dans le monde ;

Considérant que la ville a organisé, en partenariat avec l'association UNICEF France, la Nuit de l'eau à Clichy le 22 mars 2019 en faveur des enfants d'Haïti ;

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane Cochepain, Premier Adjoint au maire

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1- ATTRIBUE une subvention d'un montant de 1000€ à l'association UNICEF France.

ARTICLE 2 -AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

ARTICLE 3 - DIT QUE la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice 2019.

Adopté à l'unanimité

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU VENDREDI 17 MAI 2019
Convocation du lundi 13 mai 2019

—o—
Article L2121-17 du CGCT

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Luc MERCIER, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Adjoint au maire ;
Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Noureddine BENYAHIA, Mme Viviane DIEGO, MM. Sébastien KOPEC, Julien BOUCHET (à partir de 9h10), Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Isabelle MINE RODRIGUES, M. Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

M. Sébastien RENAULT par Mme Evelyne LAUER
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
M. Patrice PINARD par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE,
M. Benoît de la RONCIÈRE par M. Luc MERCIER,
M. François MORVAN par Mme Mireille REA,
Mme Colette MICHEL par Mme Marie-Jeanne COLOMBO
Mme Sandra HUMBLOT par Mme Agnès DELACROIX,
M. Merdja DJEDJDEL par M. Rémi MUZEAU,

Étaient absents :

Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mmes Véronique CABASSET, Josette de MARVAL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mme Amel SAIDI, M. Julien BOUCHET (jusqu'à 9h10), Mmes Alice LE MOAL, Helena DUMAIN DE SOUSA, MM. Jean-Pierre AUFFRET, Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, M. Serge BERNARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 21 MAI 2019

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 17 mai 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190517-DSGLC19_06047-
DE
Date de télétransmission : 21/05/2019
Date de réception préfecture : 21/05/2019

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 17 mai 2019

Délibération n° 2019/S03/14.1

Objet : Convention de prêt de matériel et octroi d'une subvention pour le bal des pompiers 2019

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'organisation du traditionnel Bal de la Fête Nationale, le 13 juillet 2019 par la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris, groupement des appuis et secours ;

Vu le projet de convention de prêt de matériel établi à cet effet ci-annexé ;

Considérant que la ville de Clichy propose de mettre à la disposition de la brigade des sapeurs-pompiers de Clichy le matériel ainsi que la logistique ;

Considérant le souhait de la Municipalité d'accorder une subvention exceptionnelle au groupement des appuis et secours pour l'organisation du bal de la Fête nationale ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - APPROUVE le projet de convention de mise à disposition de matériel et de la logistique, à titre gracieux, à conclure entre la Ville et la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris, groupement d'appuis et de secours de Clichy.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit projet de convention et tout document y afférent.

ARTICLE 3 - ATTRIBUE une subvention d'un montant de 6 000,00€ à l'État-Major du groupement des appuis et secours de Clichy de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris sis 137, boulevard Jean Jaurès – 92110 Clichy, pour l'organisation du traditionnel bal de la Fête Nationale, qui se tiendra le samedi 13 juillet 2019.

ARTICLE 4 - DIT que la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice en cours.

Adopté à l'unanimité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—○—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SÉANCE DU VENDREDI 17 MAI 2019
Convocation du lundi 13 mai 2019

—○—
Article L2121-17 du CGCT

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Luc MERCIER, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Adjoint au maire ;
Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Noureddine BENYAHIA, Mme Viviane DIEGO, MM. Sébastien KOPEC, Julien BOUCHET (à partir de 9h10), Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Isabelle MINE RODRIGUES, M. Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

M. Sébastien RENAULT par Mme Evelyne LAUER
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
M. Patrice PINARD par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE,
M. Benoît de la RONCIÈRE par M. Luc MERCIER,
M. François MORVAN par Mme Mireille REA,
Mme Colette MICHEL par Mme Marie-Jeanne COLOMBO
Mme Sandra HUMBLOT par Mme Agnès DELACROIX,
M. Merdja DJEDJDEL par M. Rémi MUZEAU,

Étaient absents :

Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mmes Véronique CABASSET, Josette de MARVAL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mme Amel SAIDI, M. Julien BOUCHET (jusqu'à 9h10), Mmes Alice LE MOAL, Helena DUMAIN DE SOUSA, MM. Jean-Pierre AUFFRET, Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Réda BELHOUCAT, Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, M. Serge BERNARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 21 MAI 2019

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 17 mai 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190517-DSGLC19_06048-
DE
Date de télétransmission : 21/05/2019
Date de réception préfecture : 21/05/2019

Délibération n° 2019/S03/15.1

Objet : Adhésion à la centrale d'achats SIFUREP

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des marchés publics ;

Vu les statuts du SIFUREP et notamment son article 3 ;

Vu la délibération du comité du SIFUREP n°2011-06-26 du 30 juin 2011 relative à la décision d'ériger le SIFUREP en centrale d'achat au profit de ses adhérents ;

Vu la délibération du comité SIFUREP n°2013-12-21 du 5 décembre 2013 relative à la modification de la délibération n°2011-06-26 du 30 juin 2011 relative à la décision d'ériger le SIFUREP en centrale d'achats ;

Vu la délibération du comité SIFUREP n°2016-06-26 du 9 juin 2016 relative à la modification de la délibération n°2011-06-26 du 30 juin 2011 relative à la décision d'ériger le SIFUREP en centrale d'achats ;

Vu la délibération du comité SIFUREP n°2018-12-37 du 4 décembre 2018 relative à la modification de la convention d'adhésion à la centrale d'achats ;

Considérant la possibilité légale et statutaire offerte au SIFUREP d'agir en tant que centrale d'achats pour le compte de ses adhérents et des pouvoirs adjudicateurs d'Ile-de-France ;

Considérant l'utilité pour les communes et EPCI de mutualiser un certain nombre de prestations relatives au domaine funéraire ;

Considérant notamment le souhait des adhérents de favoriser l'aménagement des cimetières et sites cinéraires dans le cadre d'une réflexion globale ;

Considérant la compétence du SIFUREP pour assurer cette mutualisation ;

Considérant dès lors la nécessité de préciser les modalités d'intervention de la centrale d'achats au profit de ses adhérents ;

Entendu l'exposé de Madame Agnès DELACROIX, Adjointe au maire

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - APPROUVE la convention d'adhésion à la Centrale d'achats du SIFUREP.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents relatifs à la présente délibération.

ARTICLE 3 - DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Ville.

Adopté à l'unanimité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU VENDREDI 17 MAI 2019
Convocation du lundi 13 mai 2019

—o—
Article L2121-17 du CGCT

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Luc MERCIER, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Adjoint au maire ;
Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Noureddine BENYAHIA, Mme Viviane DIEGO, MM. Sébastien KOPEC, Julien BOUCHET (à partir de 9h10), Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Isabelle MINE RODRIGUES, M. Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

M. Sébastien RENAULT par Mme Evelyne LAUER
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
M. Patrice PINARD par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE,
M. Benoît de la RONCIÈRE par M. Luc MERCIER,
M. François MORVAN par Mme Mireille REA,
Mme Colette MICHEL par Mme Marie-Jeanne COLOMBO
Mme Sandra HUMBLOT par Mme Agnès DELACROIX,
M. Merdja DJEDJDEL par M. Rémi MUZEAU,

Étaient absents :

Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mmes Véronique CABASSET, Josette de MARVAL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mme Amel SAIDI, M. Julien BOUCHET (jusqu'à 9h10), Mmes Alice LE MOAL, Helena DUMAIN DE SOUSA, MM. Jean-Pierre AUFFRET, Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, M. Serge BERNARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 21 MAI 2019

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 17 mai 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190517-DSGLC19_06049-
DE
Date de télétransmission : 21/05/2019
Date de réception préfecture : 21/05/2019

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 17 mai 2019

Délibération n° 2019/S03/15.2

Objet : Commission municipale de voirie – désignation de représentants

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-21 et L2121-22 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article R141-14 ;

Vu la délibération n° 4.1g du 2 juillet 2015, relative à la désignation des représentants du conseil municipal pour siéger à la commission municipale de voirie ;

Vu la délibération n° 1.1. B u 23 novembre 2017 relative à la désignation d'un représentant du conseil municipal pour siéger à la commission municipale de voirie ;

Considérant qu'il convient de procéder au remplacement de deux membres de la commission municipale de voirie ;

Entendu l'exposé de Monsieur Pierre CULOT, Adjoint au maire délégué

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1.- DÉCIDE de procéder à l'unanimité à un vote à main levée.

ARTICLE 2.- ELIT à l'unanimité :

- Monsieur Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Conseiller municipal,
- Monsieur Ludovic PLANTÉ, Conseiller municipal

pour siéger au sein de la commission municipale de voirie, en tant que membres titulaires, en remplacement de Monsieur Noureddine BENYAHIA et Madame Monique DHUIN, démissionnaires.

ARTICLE 3.- ELIT à l'unanimité :

- Monsieur Stéphane COCHEPAIN, Premier Adjoint au maire,
- Madame Isabelle MINE RODRIGUES, Conseillère municipale

pour siéger au sein de la commission municipale de voirie, en tant que membres suppléants.

ARTICLE 4 - DIT QUE les autres dispositions de la délibération n° 4.1g du 2 juillet 2015, restent inchangées.

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—○—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SÉANCE DU VENDREDI 17 MAI 2019
Convocation du lundi 13 mai 2019

—○—
Article L2121-17 du CGCT

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Luc MERCIER, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Adjoint au maire ;
Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine BENYAHIA, Mme Viviane DIEGO, MM. Sébastien KOPEC, Julien BOUCHET (à partir de 9h10), Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Isabelle MINE RODRIGUES, M. Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

M. Sébastien RENAULT par Mme Evelyne LAUER
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
M. Patrice PINARD par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE,
M. Benoît de la RONCIÈRE par M. Luc MERCIER,
M. François MORVAN par Mme Mireille REA,
Mme Colette MICHEL par Mme Marie-Jeanne COLOMBO
Mme Sandra HUMBLLOT par Mme Agnès DELACROIX,
M. Merdja DJEDJDEL par M. Rémi MUZEAU,

Étaient absents :

Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mmes Véronique CABASSET, Josette de MARVAL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mme Amel SAIDI, M. Julien BOUCHET (jusqu'à 9h10), Mmes Alice LE MOAL, Helena DUMAIN DE SOUSA, MM. Jean-Pierre AUFFRET, Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, M. Serge BERNARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 21 MAI 2019

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 17 mai 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190517-DSGLC19_06050-
DE
Date de télétransmission : 21/05/2019
Date de réception préfecture : 21/05/2019

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 17 mai 2019

Délibération n° 2019/S03/15.3

Objet : Communication des actes pris délégation du conseil municipal au Maire en vertu des délibérations n° 18.2 du 1^{er} octobre 2018 et 11.1 du 18 février 2019

Par délibérations exécutoires du 1^{er} octobre 2018 et du 18 février 2019, le conseil municipal a bien voulu charger Monsieur Rémi MUZEAU, maire, de régler les affaires de la Commune énumérées à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Ainsi, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de prendre acte des décisions et contrats suivants :

Décision n° 2019-6 du 11 janvier 2019

Avenant n° 2 à la convention de mise à disposition de locaux sis 132, rue Martre conclue avec l'association le Bateau Libre, prolongeant ladite convention jusqu'au 31 mars 2020.

Décision n° 2019-7 du 18 janvier 2019

Convention d'occupation temporaire du domaine public communal conclue avec la société TOTIN pour la mise en place d'un food truck au 100, boulevard du Général Leclerc les lundis du 4 février au 29 avril 2019 ; le montant de la redevance est fixé à la somme de 388,56 €.

Décision n° 2019-8 du 18 janvier 2019

Convention d'occupation temporaire du domaine public communal conclue avec la société LA FOURGONNETTE pour la mise en place d'un food truck au 100, boulevard du Général Leclerc les mardis du 5 février au 30 avril 2019 ; le montant de la redevance est fixé à la somme de 420,94 €.

Décision n° 2019-9 du 18 janvier 2019

Convention d'occupation temporaire du domaine public communal conclue avec la société SAS RN et CO pour la mise en place d'un food truck au 100, boulevard du Général Leclerc les mercredis du 6 février au 24 avril 2019 ; le montant de la redevance est fixé à la somme de 388,56 €.

Décision n° 2019-10 du 18 janvier 2019

Convention d'occupation temporaire du domaine public communal conclue avec la société ABDELLOUCHE pour la mise en place d'un food truck au 100, boulevard du Général Leclerc les vendredis du 1^{er} février au 26 avril 2019 ; le montant de la redevance est évalué à 420,94 €.

Décision n° 2019-11 du 18 janvier 2019

Convention de mise à disposition annuelle de salle à la Maison des Associations, à titre gracieux, au bénéfice de l'association « Couture Style ».

Décision n° 2019-12 du 18 janvier 2019

Convention de mise à disposition annuelle de salle à la Maison des Associations, à titre gracieux, au bénéfice de l'association « Juju Mode ».

Décision n° 2019-13 du 18 janvier 2019

Convention de mise à disposition, à titre gracieux, de local à l'Espace Henry Miller, au bénéfice de l'association « Zomzom et ses amis »

Décision n° 2019-14 du 18 janvier 2019

Convention de mise à disposition, à titre gracieux, de l'auditorium et de 10 salles du conservatoire Léo Delibes le 26 janvier 2019, pour les répétitions de l'orchestre DEMOS, au bénéfice de l'EPIC Cité de la Musique – Philharmonie de Paris

Décision n° 2019-15 du 25 janvier 2019

Convention de mise à disposition de locaux sis 132, rue Martre conclue avec l'association Training Day Boxing, la redevance trimestrielle étant d'un montant de 450 €.

Décision n° 2019-16 du 18 janvier 2019

Indemnisation proposée par la société AXA France IARD d'un montant de 2 404,20 € suite aux dommages causés le 19 décembre 2016 sur la voie publique.

Décision n° 2019-17 du 25 janvier 2019

Indemnisation proposée par la SMACL d'un montant de 1 365,60 €, suite aux dommages occasionnés sur du mobilier urbain le 26 juin 2018 au droit du 22, rue des Cailloux.

Décision n° 2019-18 du 29 janvier 2019

Renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'Association Nationale des Elus en Charge du Sport (ANDES) au titre de l'année 2019 pour un montant de 927 €

Décision n° 2019-20 du 1^{er} février 2019

Indemnisation à hauteur de 500 € par jour pour chacun des 4 architectes désignés au titre du tiers de maître d'œuvre pour leur participation aux jurys du concours de maîtrise d'œuvre de la médiathèque-cinéma de Clichy-la-Garenne.

Décision n° 2019-21 du 5 février 2019

Remboursement par le service des Impôts des Particuliers de Clichy d'un excédent de taxe foncière 2018, la recette en résultant étant de 1 552 €

Décision n° 2019-22 du 6 février 2019

Acquisition par droit de préemption du fonds de commerce sis 12, rue Martre, au prix de 120 000 € (cent vingt mille euros)

Décision n° 2019-23 du 8 février 2019

Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2019 de la ville de Clichy à l'association Paris Jazz Club, la cotisation s'élevant à la somme de 80 €.

Décision n° 2019-24 du 8 février 2019

Désignation du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre sur « esquisse plus » pour la construction d'un bâtiment intégrant une médiathèque et un cinéma – indemnisation des candidats

Décision n° 2019-25 du 11 février 2019

Convention de mise à disposition à titre gracieux de locaux sis à la Maison des Associations et l'Espace Henry Miller conclue avec l'association Parus pour la période du 8 février au 5 juillet 2019.

Décision n° 2019-26 du 11 février 2019

Convention de mise à disposition à titre gracieux de locaux sis à la Maison des Associations et au Centre Villeneuve conclue avec l'Association « Action Théâtre Enfance » pour la période du 11 février au 5 juillet 2019.

Décision n° 2019-27 du 11 février 2019

Convention de mise à disposition à titre gracieux de locaux sis au Centre Villeneuve conclue avec l'association Timbao pour la période du 11 février au 5 juillet 2019.

Décision n° 2019-28 du 11 février 2019

Convention de mise à disposition à titre gracieux de locaux sis au gymnase Léo Lagrange (salle de boxe) et stade Georges Racine (piste d'athlétisme) conclue avec l'association « Kick Full Boxing de Clichy » pour la période du 21 janvier au 31 août 2019.

Décision n° 2019-29 du 11 février 2019

Renouvellement de l'adhésion de la Ville au Conseil national des Villes et Villages Français Fleuris pour un montant de 800 € TTC.

Décision n° 2019-30 du 11 février 2019

Remboursement d'un montant de 2 400,26 € par la SA d'HLM France Habitation, la ville ayant donné congé du local commercial si 63, rue de Neuilly.

Décision n° 2019-34 du 26 février 2019

Mandat donné au cabinet JORION AVOCATS, sis 20 bis, rue de la Boétie 75008 Paris pour de défendre les intérêts de la commune dans le cadre du dossier enregistré le 27 septembre 2016 sous le numéro 1609148

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190517-DSGLC19_06050-
DE
Date de télétransmission : 21/05/2019
Date de réception préfecture : 21/05/2019

Décision n° 2019-35 du 26 février 2019

Convention entre la croix Rouge Française et la ville de Clichy dans le cadre des Foulées de Clichy du dimanche 24 mars 2019.

Décision n° 2019-37 du 28 février 2019

Mise en place de la procédure de participation du public par voie électronique sur le projet de construction d'un ensemble immobilier de 28 773 m² sis 86-90 rue du Général Roguet à Clichy la Garenne, objet de la demande de permis de construire n° PC 092 024 18 00030 déposée le 3 août 2018 par Pitch Promotion SNC.

Décision n° 2019-39 du 28 février 2019

Convention de mise à disposition de bouteilles d'oxygène gaz médical au profit de la Piscine municipale Gérard Durant – LINDE France SA, la dépense en résultant étant d'un montant de 668,84 TTC.

Décision n° 2019- 39bis du 15 mars 2019

Acquisition par droit de préemption du bail commercial sis 65 rue de Neuilly, au prix de 190 000 €

Décision n° 2019-42 du 13 mars 2019

Cession d'un véhicule municipal amorti et non coté immatriculé 436 DVX 92 pour un montant de 400 € à la commune de Sermizelles.

Décision n° 2019-43 du 22 mars 2019

Convention de mise à disposition du gymnase Racine du 27 au 29 mars 2019, à titre gracieux, conclue avec l'association Solidarité Institut des Hauts de Seine dans le cadre de l'organisation des Forums Giga la Vie et Giga Senior.

Décision n° 2019-45 du 7 mars 2019

Avenant n° 3 à la convention d'occupation précaire de locaux sis 132, rue Martre prolongeant jusqu'au 31 mars 2020 ladite convention conclue avec l'association Études ET Chantiers Ile-de-France.

Décision n° 2019-48 du 14 mars 2019

Convention d'occupation temporaire du domaine public communal au bénéfice de la SAS G la Patate Corporation relative à l'installation d'un food truck sur la place des Martyrs de l'Occupation Allemande le dimanche 14 avril 2019 à l'occasion de la première édition du Marché aux Plantes de Clichy, la recette en résultant étant fixée à la somme de 32.38 €.

Décision n° 2019-49 du 14 mars 2019

Convention d'occupation temporaire du domaine public communal au bénéfice de la SRL Apple Candy, relative à l'installation d'un food truck au Parc des Impressionnistes le lundi 22 avril 2019

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190517-DSGLC19_06050-
DE
Date de télétransmission : 21/05/2019
Date de réception préfecture : 21/05/2019

à l'occasion de l'édition 2019 de la Chasse aux Œufs, la recette en résultant étant fixée à la somme de 32.38 €.

Décision n° 2019-50 du 18 mars 2019

Acquisition par droit de préemption d'un fonds de commerce sis 60 rue de Neuilly, au prix de 142 000 € (société EKA FOOD)

Décision n° 2019-51 du 18 mars 2019

Acquisition par droit de préemption d'un fonds de commerce sis 60 rue de Neuilly, au prix de 160 000 € (SAS PATTAYA GRILL)

Décision n° 2019-52 du 19 mars 2019

Convention d'occupation temporaire du domaine public communal au bénéfice de la SAS Mr. & Mrs. Bonbon, relative à l'installation d'un barnum au Parc des Impressionnistes le lundi 22 avril 2019 à l'occasion de l'édition 2019 de la Chasse aux Œufs, la recette en résultant étant fixée à la somme de 32.38 €.

Décision n° 2019-53 du 20 mars 2019

Convention d'occupation précaire de la parcelle H12 pour partie sise 97, rue du Général Roguet, conclue avec l'État (Direction de l'Unité départementale des Hauts-de-Seine – Direction départementales des Finances publiques des Hauts de Seine) du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, la dépense en résultant étant fixée à la somme de 19 632 €.

Décision n° 2019-54 du 20 mars 2019

Convention d'occupation précaire de la parcelle H34 pour partie sise 90/94, rue du Général Roguet, conclue avec l'État (Direction de l'Unité départementale des Hauts-de-Seine – Direction départementales des Finances publiques des Hauts de Seine) du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, la dépense en résultant étant fixée à la somme de 19 293 €.

Décision n° 2019-55 du 20 mars 2019

Convention d'occupation temporaire, à titre gracieux, des espaces communs de la piscine municipale Gérard Durant conclue avec l'UNICEF France dans le cadre de l'évènement « La Nuit de L'eau » le vendredi 22 mars 2019.

Décision n° 2019-56 du 22 mars 2019

Convention de mise à disposition de l'auditorium du Conservatoire Léo Delibes à titre gratuit conclue avec l'association « Lions Club International » pour l'organisation du concours national de guitare 2019 Thomas Kutî, les 4 et 5 avril 2019.

Décision n° 2019-57 du 22 mars 2019

Convention de mise à disposition de l'auditorium du Conservatoire Léo Delibes à titre gratuit conclue avec l'association « La Boite à Mômes » pour la répétition d'un spectacle du 22 au 26 avril 2019.

Décision n° 2019-58 du 22 mars 2019

Convention de mise à disposition de l'auditorium du Conservatoire Léo Delibes à titre gratuit conclue avec l'association « La Boîte à Mômes » pour la représentation de son spectacle de fin d'année les 24 et 25 juin 2019.

Décision n° 2019-60 du 26 mars 2019

Convention d'occupation temporaire du domaine public communal pour l'installation d'un théâtre de marionnettes au parc des Impressionnistes les 10, 13 et 17 avril 2019 conclue avec la société le Théâtre Impérial, la redevance d'occupation étant fixée à la somme de 97.14 €.

Décision n° 2019-61 du 29 mars 2019

Convention de sous-location de locaux situés 63 rue de Paris à Clichy au profit de la société Pierre and Marie moyennant un loyer annuel de 25 140,64 € hors taxe et hors charge.

Décision n° 2019-62 du 29 mars 2019

Protocole d'accord transactionnel entre la Ville et un agent afin de mettre un terme au litige les ayant opposés, le montant de l'indemnisation étant fixé à la somme de 5 000 €

Décision n° 2019-63 du 29 mars 2019

Protocole d'accord transactionnel entre la Ville et un agent afin de mettre un terme au litige les ayant opposés, le montant de l'indemnisation étant fixé à la somme de 5 000 €

Décision n° 2019-65 du 3 avril 2019

Convention d'occupation temporaire du domaine public communal conclue avec la SRL Les Marchés de Léon, dans le cadre de la 1^{ère} édition du Marché aux Plantes de Clichy sur la place des Martyrs le dimanche 14 avril 2019 ; la redevance d'occupation étant fixée à la somme de 32€38.

Décision n° 2019-66 du 3 avril 2019

Convention de mise à disposition anticipée à titre gratuit d'un bien sis 36, rue Gabriel Péri et 17, rue Alexandre Antonini conclue avec la société CITALLIOS

Décision n° 2019-67 du 4 avril 2019

Indemnisation dommage par la SMACL d'un montant de 511 € suite aux dommages causés sur le véhicule Piaggio immatriculé BN 703 RC le 16 janvier 2018.

Décision n° 2019-68 du 4 avril 2019

Indemnisation dommage par la SMACL d'un montant de 181,39 € suite aux dommages causés sur des garde-corps sis 17, rue des Trois Pavillons le 8 octobre 2018.

Décision n° 2019-69 du 4 avril 2019

Indemnisation dommage par la SMACL d'un montant de 485.45 € suite aux dommages causés sur du mobilier urbain à l'angle de la rue Pierre Dac et de l'allée Paul Signac le 7 février 2019.

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190517-DSGLC19_06050-
DE
Date de télétransmission : 21/05/2019
Date de réception préfecture : 21/05/2019

Décision n° 2019-70 du 5 avril 2019

Bail d'un local commercial sis 68, rue de Neuilly, conclu avec Monsieur HURE, propriétaire, le versement d'une indemnité (pas de porte) est fixé à la somme de 60 000 € et le loyer annuel à 34 400 € hors charges et hors taxes.

Décision n° 2019-71 du 8 avril 2019

Renouvellement de l'adhésion au titre de l'année 2019 de la Ville de Clichy au centre Hubertine Auclert, sise, 7, place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon, 75015 Paris pour un montant de 5 595,35 €.

Décision n° 2019-72 du 8 avril 2019

Modification de la régie d'avance de la Direction du Secrétariat général et des Affaires Juridiques.

Décision n° 2019-73 du 8 avril 2019

Convention d'occupation temporaire du domaine public communal conclue avec la société Escapade Végétale dans le cadre de la 1^{ère} édition du Marché aux Plantes de Clichy sur la place des Martyrs le dimanche 14 avril 2019 ; la redevance d'occupation étant fixée à la somme de 32€38.

Décision n° 2019-74 du 8 avril 2019

Convention d'occupation temporaire du domaine public communal conclue avec Mme Prescilla LHOROT, autoentrepreneur, dans le cadre de la 1^{ère} édition du Marché aux Plantes de Clichy sur la place des Martyrs le dimanche 14 avril 2019 et de la Chasse aux Œufs au Parc des Impressionnistes le lundi 22 avril 2019 ; la redevance d'occupation étant fixée à la somme de 48€57.

Décision n° 2019-75 du 8 avril 2019

Convention d'occupation temporaire du domaine public communal conclue avec la SRL Le Temps des Fleurs – Monceau Fleur, dans le cadre de la 1^{ère} édition du Marché aux Plantes de Clichy sur la place des Martyrs le dimanche 14 avril 2019 ; la redevance d'occupation étant fixée à la somme de 32€38.

Décision n° 2019-76 du 10 avril 2019

Renouvellement de l'adhésion au titre de l'année 2019 de la Ville de Clichy à l'association des Maires d'Ile-de-France (AMIF), sise, 26, rue du Renard, 75004 Paris pour un montant de 5 595,35 €.

Décision n° 2019-77 du 10 avril 2019

Renouvellement de l'adhésion au titre de l'année 2019 de la Ville à l'association Finance – Gestion – Évaluation des Collectivité territoriales (AFIGESE), pour un montant de 270 €.

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190517-DSGLC19_06050-
DE
Date de télétransmission : 21/05/2019
Date de réception préfecture : 21/05/2019

Décision n° 2019-78 du 11 avril 2019

Renouvellement de l'adhésion au titre de l'année 2019 de la Ville de Clichy à l'association Elus locaux contre le SIDA, sise, 84, rue Quincampoix, 75003 Paris pour un montant de 500 €.

Décision n° 2019-79 du 11 avril 2019

Renouvellement de l'adhésion au titre de l'année 2019 de la Ville à l'association France Médiation pour un montant de 1 240 €

Décision n° 2019-80 du 12 avril 2019

Convention d'occupation temporaire du domaine public communal conclue avec Monsieur BENRAHAR (Kiosque à Fleurs), dans le cadre de la 1^{ère} édition du Marché aux Plantes de Clichy sur la place des Martyrs le dimanche 14 avril 2019 ; la redevance d'occupation étant fixée à la somme de 32€38.

MARCHES

Marché 19-001 - Distribution d'imprimés municipaux de la Ville de Clichy

Procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Accord-cadre multi attributaire à bons de commande, sans montant minimum mais avec un montant maximum de 200.000 €HT sur la durée totale du marché.

Conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la notification et pouvant être reconduit tacitement par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

- Notifié le 23 janvier 2019 à la société PRIVILEGE COMMUNICATION, qui se voit confier la distribution de CLICHY ACTUS et tous les magazines de plus de 20 pages, sur toute ou partie de la ville.
- Notifié le 23 janvier 2019 à la société KEPHA, qui se voit confier la distribution des autres imprimés (des flyers, programmes, brochures...), et les imprimés de moins de 20 pages, sur toute ou partie de la ville.
- Notifié le 25 janvier 2019 à la société DELTA, qui se voit confié la distribution des courriers (courrier A4 + enveloppe) sur toute ou partie de la ville.

MARCHE 19-006 - Marché public global de performance, gestion énergétique, exploitation-maintenance et (re)construction partielle des installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore.

Marché global de performance en application des articles 75 et 92 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Notifié le 5 avril 2019 au groupement VIOLA / CITELUM, le marché est conclu pour une période de 8 ans pour un montant total de 9 502 100.45€ HT soit 11 402 520.54€ HT.

Marché N° 19-010 – Réservation de trois berceaux à la crèche « La Maison bleue »

Accord-cadre à bons de commande passé en procédure adaptée, en application de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Notifié le 2 avril 2019 à la société « La Maison Bleue », le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification et peut être reconduit explicitement pour une durée d'un an pour un coût unitaire annuel de 8 000€ HT par place.

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190517-DSGLC19_06050-
DE
Date de télétransmission : 21/05/2019
Date de réception préfecture : 21/05/2019

Marché N° 19-013 - Acquisition d'une plateforme de plein air extérieur de type Fitness/Street Work-out ou double.

Marché ordinaire passé en procédure adaptée, en application de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Notifié le 4 avril 2019 à la société CONCEPT SPORT, le marché est conclu jusqu'à la réalisation complète des prestations y compris la garantie de 5 ans pour un montant de 42 514€ HT.

Le Conseil,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

PREND ACTE des actes ci-dessus énumérés pris par délégation du Conseil municipal.